Fiches-labels

Le label Fairtrade pour les vêtements et textiles équitables

Le label équitable Fairtrade garantit des vêtements et tissus produits dans des conditions de travail décentes et avec moins d'impact sur l'environnement.

On le connaît surtout pour l'alimentation, mais le label Fairtrade existe aussi pour les vêtements et produits textiles. Il garantit des conditions de travail décentes et assure entre autre des salaires équitables, la sécurité au travail et le respect des normes de l’Organisation Internationale du Travail. Ce label prend également en compte l'impact

environnemental : il interdit certaines fibres et substances nocives. Son objectif est de favoriser un commerce équitable et d'encourager une amélioration continue des pratiques. Que retenir de ce label ?

L'avis d’écoconso

Fairtrade textile est un label intéressant car ses critères ont une portée tant sociale qu’environnementale. L’inconvénient toutefois est qu’il n’est pas aussi répandu que d’autres labels, ce qui en limite l’accessibilité.

Résumé des critères

Les critères ont pour but de garantir aux travailleurs et travailleuses une vie décente. Les entreprises s’engagent dans ce sens, en garantissant des salaires décents, le droit d’affiliation syndical, et le respect de la santé et de la sécurité.

Une attention particulière est portée aux impacts sur l’environnement et la santé lors de la production. Les produits et processus de fabrication problématiques sur ces deux aspects sont interdits. Des éléments tels que les émissions de déchets, de polluants, ou eaux usées sont par ailleurs repensés.

Produits concernés

Les textiles mais pas les accessoires.

Portée du label

Ce label contient :

- des critères environnementaux : oui
- des critères sociaux : oui
- des critères liés à la santé : oui
- des critères liés au bien-être animal : non

Ce standard s’applique aux entreprises qui emploient une main d’œuvre dans la chaîne d’approvisionnement du coton Fairtrade ou d’autres fibres. Il vise entre autre les étapes d’égrenage, filature, tissage, tricotage, couture, finition des produits textiles

Critères du label

Pour obtenir ce label, l’entreprise doit répondre aux exigences dites « fondamentales » définies par Fairtrade, et obtenir un score minimum répondant aux exigences « développementales » qui visent une amélioration continue.

Critères sociaux

L’objectif principal du label Fairtrade pour le textile s’inscrit dans la continuité de tous les autres labels fairtrade, c’est-à-dire « rendre le commerce équitable ». Ceci se met en place dans le temps avec des obligations et interdictions à respecter.

L’entreprise a l’obligation de :

- Garantir des conditions de travail décentes, qui respectent les standards et les conventions internationales de l’OIT et des législations nationales (si celles-ci affichent des exigences plus strictes que celles des Standards Fairtrade). Cela implique notamment :
    - L’augmentation du salaire vers un salaire décent, dont l’évolution s’inscrit dans le temps dans celle de l’inflation
    - Un salaire égal à travail égal
    - Une prestation plafonnée des heures de travail selon la loi nationale (max. 48h/sem)
    - Minimum 1 jour de repos tous les 6 jours de travail prestés
    - L’octroi de congés payés à raison de minimum 2 semaines par an, et ce sans compter les congés maladies et les congés occasionnels
    - …
- Créer un comité de conformité au sein de l’entreprise afin d’impliquer les travailleurs, travailleuses, et syndicats dans la mise en œuvre des exigences du standard. Ce comité doit organiser des audits internes trimestriels, des évaluations de risque annuelles, être un soutien aux travailleurs et travailleuses, et garantir l’anonymat des plaintes déposées en cas de litiges notamment.
- Faire des activités qui permettent de viser l’équité sur le lieu de travail, dans un but de faire tomber les barrières à l’emploi des personnes défavorisées
- Favoriser le développement social en renforçant les compétences, qualifications et aptitudes des travailleurs et travailleuses
- Fournir des installations sûres de crèches pour les enfants des travailleurs et travailleuses, jusqu’à 6 ans.
- Prendre en compte le genre, et avoir une attention spécifique pour les femmes dans certains cas. En cas d’agression sexuelle par exemple, les contacts avec le comité de l’entreprise seront exclusivement assurés par des femmes.
- Rendre transparents les processus de fabrication
- S’engager à relever un objectif d’amélioration continue dans la politique d’entreprise
- Autoriser la liberté d’association et de négociation collective pour ses employés. Un syndicat sera notamment créé par élection démocratique, afin d’assurer la représentation des travailleurs et travailleuses et négocier avec la direction
- Garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail

L’entreprise a l’interdiction de :

- Pratiquer ou tolérer toute forme de discrimination, de harcèlement sexuel, toute forme de maltraitance.
- Recourir au travail forcé, y compris par retenue sur salaire ou propriété (saisie de passeport des travailleurs et travailleuses par exemple), ou embauche de personnes de moins de 15 ans (ou l’âge plus élevé si défini par la réglementation locale)

Critères environnementaux

- Seules certaines fibres sont autorisées dans les textiles standards, à savoir le coton certifié, certaines viscoses et fibres issues de cellulose et de matières recyclées dont le polyester.
- L'entreprise doit assurer une responsabilité environnementale, contrôler les risques et la pollution.
- Les eaux usées sont traitées afin d'empêcher la pollution des nappes phréatiques.
- Des mesures doivent être prises pour diminuer la consommation d'eau.
- Des contrôles doivent être effectués sur les émissions de polluants atmosphériques.
- La consommation d'énergie doit être mesurée, et répondre à un plan de réduction.
- Un plan de gestion de déchets doit envisager leur réduction, recyclage et réutilisation.
- Certains substances problématiques pour l'environnement et la santé sont strictement interdites (voir détail dans « Santé »)

Santé

L'entreprise a l'interdiction de :

- Utiliser des substances répertoriées comme « dangereuses » sur la liste de substances interdites dans les textiles selon Fairtrade. Il s'agit de substances classées « substances extrêmement préoccupantes » selon REACH, et interdites par Oeko-tex et GOTS, dont notamment des:
    - Substances classées comme étant extrêmement préoccupantes
    - Perturbateurs endocriniens
    - Colorants et pigments classés comme cancérogènes
    - Colorants classés comme allergéniques
    - Biocides additionnels
- Recourir à certains processus de fabrication classés comme dangereux, à savoir :
    - Blanchiment au chlore, produits de préservation persistants et inorganiques, sablage et spray de permanganate de potassium, nanomatériaux …

L'entreprise a l'obligation de :

- Tester les résidus chimiques pour certaines substances
- Développer un plan qui s'inscrit dans un calendrier afin de remplacer graduellement certaines substances par des substituts plus écologiques (PFOS, PFOA, PVC…)

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir sur Fairtrade.

Gestion du label

Le label appartient à Fairtrade International, qui suit une procédure complète afin de définir ses critères en partenariat avec les parties prenantes. À retrouver sur Fairtrade.net.

Contrôle indépendant ?

Oui. Le contrôle est assuré par le biais d’audits indépendants.

Site

https://www.fairtrade.net/about/the-fairtrade-textile-programme

Catalogue des produits / entreprises labellisés

Aucun catalogue de produits n’est actuellement disponible.

Lire aussi

- Comment choisir des vêtements bio, éthiques, écoresponsables ?
- Trouver un vêtement écologique et équitable grâce aux labels
- Quel textile écologique choisir pour ses vêtements ?